

## PRÉFÈTE D'EURE-ET-LOIR

#### Arrêté nº DRCL-BFL-2017-298-001

## Signé par

Régis ELBEZ, Secrétaire général de la Préfecture d'Eure-et-Loir

le 25/10/2017

28 – Préfecture d'Eure-et-Loir Direction des Relations avec les Collectivités Locales Bureau des Finances Locales

Arrêté portant modification n° 2 de l'arrêté n° DRCL-BFL-2017-250-001 du 7/9/2017 relatif aux décisions modificatives du budget principal et des budgets annexes de la communauté de communes du Perche Gouët





#### PRÉFÈTE D'EURE-ET-LOIR

#### PRÉFECTURE

Direction des Relations avec les Collectivités Locales (DRCL) Bureau des Finances Locales (BFL) Affaire suivie par : M. Hervé GAUDET

Tél.: 02 37 27 71 34 Fax: 02 37 27 72 59

Mél: herve.gaudet@eure-et-loir.gouv.fr

Arrêté portant modification de l'arrêté n° DRCL-BFL-2017-250-1 du 7/9/2017 relatif aux décisions modificatives du budget principal et des budgets annexes de la communauté de communes du Perche Gouët

La Préfète d'Eure-et-Loir, Chevalier de l'Ordre National du Mérite, Chevalier de la Légion d'honneur,

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment son article L 5211-26,

Vu l'arrêté préfectoral n° 2004-1190 du 6/12/2004 portant création de la communauté de communes du Perche Gouët,

Vu l'arrêté préfectoral n° 2016-364-3 du 29/12/2016 mettant fin à l'exercice des compétences de cette communauté de communes, et prévoyant un sursis à la dissolution pour les seuls besoins de la liquidation dans les conditions prévues à l'article L 5211-26 déjà cité,

Vu l'arrêté préfectoral n° 2017-150-1 du 30/5/2017 portant nomination de Mme Marie Augros, Inspectrice des finances publiques, en qualité de liquidatrice de la communauté de communes,

Vu l'arrêté préfectoral n° 2017-250-1 du 7/9/2017 portant décisions modificatives du budget principal et des budgets annexes de la communauté de communes du Perche Gouët,

Vu l'arrêté préfectoral n° 2017-270-1 du 27/9/2017 portant modification de l'arrêté préfectoral n° 2017-250-1 du 7/9/2017 sus-visé,

Considérant que l'arrêté du 7/9/2017 doit être modifié pour permettre d'inscrire les écritures comptables nécessaires à la liquidation,

Sur proposition de Monsieur le Secrétaire général,

## ARRÊTE

Article 1<sup>et</sup>: L'article 3 de l'arrêté du 7/9/2017 est ainsi modifié : « Le budget principal et le budget SPANC font l'objet des modifications des articles 6541 (créances irrécouvrables), 6542 (créances éteintes), 6226 (honoraires) et 7068 (autres redevances et droits) indiquées dans les états joints en annexe. »

.../...





<u>Article 2</u>: M. le Secrétaire général de la préfecture d'Eure-et-Loir et M. le Directeur départemental des finances publiques d'Eure-et-Loir sont chargés, chacun pour ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au recueil des actes administratifs.

La Préfète, Pour la Préfète, Le Secrétaire général

Régis ELBEZ



<u>Proposition de modification des budgets de la Communauté de Communes du Perche-Gonët dans le cadre de la dissolution.</u>

Dans le cadre de l'exécution des dépenses et des recettes des budgets de liquidation de la CC Perche-Gouët, Marie AUGROS, en sa qualité de liquidatrice de la communeuté de communes propose les modifications budgétaires suivantes :

## **Budget SPANC**:

Dépenses : - article 6226 1 700,00 €

Recettes: - article 7068 1 700,00 €

AUGROS Marie Liquidatrice de la Communauté de communes du Perche-Gouët





Proposition de modification des budgets de la Communauté de Communes du Perche-Gouët dans le cadre de la dissolution.

Dans le cadre de l'exécution des dépenses et des recettes des budgets de liquidation de la CC Perche-Gouët, Marie AUGROS, en sa qualité de liquidatrice de la communauté de communes propose les modifications budgétaires suivantes :

## **Budget principal**:

Dépenses : - article 6542 + 402 €

Recettes: - article 7718 + 402 €

AUGRÓS Marie ) Liquidatrice de la Communauté de communes du Perche-Gouët

Ottet





# <u>Proposition de modification des budgets de la Communanté de Communes du Perche-Gouët dans le cadre de la dissolution.</u>

Dans le cadre de l'exécution des dépenses et des recettes des budgets de liquidation de la CC Perche-Gouët, Marie AUGROS, en sa qualité de liquidatrice de la communauté de communes propose les modifications budgétaires suivantes :

## **Budget principal:**

*Dépenses* : - article 673 + 3 600,00 €

- article 6251 + 1 000,00 €

- article 2041411 - 8 975,34 €

- article 2152 + 7 667,34 €

- article 2183 + 1 308,00 € (dans le cadre de la modification des RAR)

Recettes: - article 7478 + 4 600,00 €

## **Budget SPANC:**

Dépenses : - article 678 - 2,00 €

- article 658 + 2,00 €

#### Budget Parc d'activités Croix Verte:

*Dépenses* : - article 658 + 1,00 €

Recettes: - article 002 + 23 884,63 €

Le budget sera en sur-équilibre avec la reprise du résultat.

## Budget Parc d'activités Villoiseau 1ère tranche :

Recettes : - article 758 - 1,36 €

- article 002 + 1,36 €

# Budget Parc d'activités Villoiseau 2è tranche :

Dépenses : - article 002 + 1,49 €

Recettes: - article 002

- 1,49 € + 1,49 € + 1,49 € - article 774

- article 758

AUGROS Marie Liquidatrice de la Communauté de communes du Perche-Gouët



<u>Proposition de modification des budgets de la Communauté de Communes du Perche-Gouët dans le cadre de la dissolution.</u>

Dans le cadre de l'exécution des dépenses et des recettes des budgets de liquidation de la CC Perche-Gouët, Marie AUGROS, en sa qualité de liquidatrice de la communauté de communes propose les modifications budgétaires suivantes :

## **Budget principal BC265:**

Dépenses : - article 6541 + 130 €

Recettes: - article 7718 + 130 €

## **Budget principal BC275:**

Dépenses : - article 6541 + 150 €

- article 673 + 103 €

Recettes: - article 7718 + 150 €

- article 7068 +103 €

AUGROS Marie

Liquidatrice de la Communauté de communes

du Perche-Gouët-



## DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

Centre des Finances Publiques Trésorerie de Brou pl de l'hôtel de ville 28160 Brou

02-37-47-01-86

Courriel: t028010@dgfip.finances.gouv.fr

Fermé au public le Lundi

Mardi et jeudi de 8h45 à 12h00 et 13h30 à 16h00

Mercredi et vendredi de 8h45 à 12h00 et fermé au public l'après-midi

POUR NOUS JOINDRE :

Affaire suivie par : Joris Lepape Téléphone : 02-37-47-01-86

Joris.lepape@dgfip.finances.gouv.fr

Brou, le 21/8/2017

Madame le liquidateur de la communauté de communes du Perche Gouet

Référence: Etat des créances éteintes 1/2017

compte budgétaire 6542

## Monsieur le Maire

Je vous soumets cet état n° 2641070231 de non valeurs d'un montant total de 401,39 euros pour exécution budgétaire après délibération.

Il regroupe uniquement des dettes éteintes ( suite à Clôture pour insuffisance d'actif ou effacement de dettes ordonnance du TI ).

Je me permets de vous indiquer que le mandat sera à émettre à l'article 6542 « créances éteintes »

Restant à votre disposition

Veuillez, agréer, Madame le Liquidateur, mes salutations distinguées.

Le Trésorier

Joris Lepape





#### DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

Centre des Finances Publiques Trésorerie de Brou pl de l'hôtel de ville 28160 Brou 02-37-47-01-86

Courriel: t028010@dgfip.finances.gouv.fr

Fermé au public le Lundi

Mardi et jeudi de 8h45 à 12h00 et 13h30 à 16h00

Mercredi et vendredi de 8h45 à 12h00 et fermé au public l'après-midi

POUR NODS JOINDREY

Affaire suivie par ; Joris Lepape Téléphone : 02-37-47-01-86

Joris.lepape@dgfip.finances.gouv.fr

Brou, le 31/8/2017

Madame le liquidateur de la communauté de communes du Perche Gouet

**BUDGET PRINCIPAL** 

Référence : Etat des créances irrécouvrables 2/2017

6541

compte budgétaire

## Madame la liquidatrice

Je vous soumets cet état n° 2760120231de non valeurs d'un montant total de 129,55 euros pour exécution budgétaire après délibération.

Il regroupe uniquement des dettes irrécouvrables.

Je me permets de vous indiquer que le mandat sera à émettre à l'article 6541 « créances irrécouvrables »

Restant à votre disposition

Veuillez, agréer, Madame mes salutations distinguées.

Le Trésorier Le Présorier Le Présorier Le Présorier Le Présorier Le Présorie L

MINISTÈRE DE L'ACTION ET DES COMPTES PUBLICS



## DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

Centre des Finances Publiques Trésorerie de Brou pl de l'hôtel de ville 28160 Brou 02-37-47-01-86

Courriel: t028010@dgfip.finances.gouv.fr

Fermé au public le Lundi

Mardi et jeudi de 8h45 à 12h00 et 13h30 à 16h00

Mercredi et vendredi de 8h45 à 12h00 et fermé au public l'après-midi

POUR NOUS JOINDRE

Affaire suivie par : Joris Lepape Téléphone : 02-37-47-01-86

Joris.lepape@dgfip.finances.gouv.fr

Brou, le 31/8/2017

Madame le liquidateur de la communauté de communes du Perche Gouet

**SPANC** 

Référence: Etat des créances irrécouvrables 3/2017

6541

compte budgétaire

#### Madame la liquidatrice

Je vous soumets cet état n° 276555023 lde non valeurs d'un montant total de 142,08 euros pour exécution budgétaire après délibération.

Il regroupe uniquement des dettes irrécouvrables.

Je me permets de vous indiquer que le mandat sera à émettre à l'article 6541 « créances irrécouvrables »

Restant à votre disposition

Veuillez, agréer, Madame mes salutations distinguées.

Joris Lepape

MINISTÈRE DE L'ACTION ET DES COMPTES PUBLICS

